L'IVG médicamenteuse en ville

Modalités pratiques

2021

Collège de Gynécologie CVL

Conditions de création du réseau ville/hôpital

- Signature d'une convention avec un établissement de santé de référence choisi (hôpital ou clinique)

- Qui peut signer la convention ?

  Les gynécologues, gynéco-obstétriciens ou, médecins généralistes et sages-femmes « *justifiant d'une pratique suffisante et régulière des IVG médicamenteuses dans un établissement de santé , attestée par le directeur de l'établissement*»

  Pour personnels exerçant en centres de santé ou CPEF, la convention est signée par le représentant juridique de la structure.

Collège de Gynécologie CVL

Devoirs et obligations de chacun des partenaires

L' établissement de santé de référence s'engage à :

- Organiser la prise en charge des échecs et complications 24h/24
- Former les médecins et sages-femmes et répondre à leurs demandes d'informations autour de l'IVG médicamenteuse
- Évaluer chaque année l'activité des IVG faites en ville
- Adresser les conventions signées à différentes autorités de tutelles (Délégation territoriale, ARS)

Collège de Gynécologie CVL

Devoirs et obligations de chacun des partenaires

Le médecin ou sage-**femme de ville s'engage à :**

- Informer les femmes sur les méthodes possibles d'IVG et leurs complications, sur la contraception et les IST
- Proposer une rencontre avec une conseillère conjugale ou un(e) psychologue (non obligatoire sauf pour les mineures)
- Répondre à la demande de la patiente et aux appels téléphoniques dans la mesure du possible
- Adresser conventions signées au conseil départemental ordre des médecins ou des sages-femmes, conseil régional ordre des pharmaciens, CPAM)

Le médecin ou sage-femme est responsable de ses actes.

Pas de surcoût pour **l'assurance** professionnelle.(avenant contrat)

Collège de Gynécologie CVL

Comment se procurer les médicaments ? (décret de juillet 2004)

- Chez un pharmacien d'officine par le médecin ou sage-femme ayant passé convention avec un établissement de santé
- Sur l'ordonnance mentionner :
  - Médicaments « à usage professionnel »
  - Le nom de l'établissement de santé de référence
  - La date de signature de la convention

- En cas de téléconsultation: prescription à envoyer au pharmacien choisi par la patiente

Collège de Gynécologie CVL

Comment se procurer les médicaments ?

Les médicaments :

- La mifépristone existe sous deux formes :
  - La Mifegyne® : 70,61 € la boîte de 3 cps de 200 mg
    (ou 1 cp 600 mg réservé à l'usage hospitalier)

- Le misoprostol existe sous 2 formes :
  - Le Gymiso® : 12.96 € la boîte de deux comprimés de 200 µg
    (Il est le seul à posséder l'AMM pour l'avortement médicamenteux)
  - Le Misoone ® : la boite 1 cp / 400 µg : même prix12.96 €

Collège de Gynécologie CVL

Les consultations
Consultation hors forfait (C 0)

Peut être faite par un autre médecin ou sage-femme que celui qui va **faire l'IVG**

- La patiente formule sa demande d'IVG
- Le médecins ou sage-femme
  - donne les informations nécessaires pour le choix de la méthode sur les différentes techniques d'IVG
  - propose un entretien psychosocial
  - remet le « Dossier guide IVG » et une attestation de demande d'IVG

College de Gynecologie CVL

Consultations suivantes et/ou téléconsultations TC

- Les consultations sont réalisées en **présentiel**.
- Elles peuvent aussi être réalisées en **téléconsultations** pour une à l'ensemble des consultations, avec l'accord de la femme et si le médecin ou la sage femme le juge possible.
- Si la totalité de la procédure est réalisée en téléconsultation, les médicaments sont alors délivrés par la pharmacie d'officine choisie par la femme.
- La téléconsultation permet d'augmenter et de diversifier l'offre de soins.

Collège de Gynécologie CVL

Les consultations
4 consultations comprises dans le forfait

(Modification du forfait Arrêté 26 février 2016).

Consultation 1 (IC ou ICS) = « Consultation de recueil de consentement »

- Confirme et date la grossesse (βHCG, Échographie)
- Vérifie le groupe Rhésus (1 seule détermination nécessaire)
- Signature de la demande d'IVG +du consentement à la méthode en ville
- Remise ou Prescription antalgiques, contraception, anti D si Rhésus négatif
- Remise ou Prescription Mifégyne et Misoprostol si TC
- Remise ou envoi de la fiche de liaison à la patiente
- Remise ou envoi de la « notice d'information » sur l'IVG médicamenteuse

Consultation 2 (inclus dans FHV/FMV) : peut être « virtuelle »

- Prise de la mifépristone remis ou prescrit /le médecin/sage-femme

Collège de Gynécologie CVL

Les consultations
Consultations comprises dans le forfait

Consultation 3 « virtuelle » (inclus dans FHV/FMV)

- Prise du misoprostol remis ou prescrit lors de C1
- Injection d'anti D si nécessaire (à prévoir dès la prescription du GS ou si Rh neg connu)

Consultation 4 (IC ou ICS)

- Suivi 15-20 jours plus tard
- La vérification de l'efficacité de la méthode (clinique, biologique ou échographique) est laissé à l'appréciation du praticien

Collège de Gynécologie CVL

Nouvelle cotation : (Cf. Arrêté 26 février 2016).

Modification des tarifs du forfait depuis le 1er avril 2016

- Forfait global découpé en 3 phases :
  - Recueil de consentement C1
  - Réalisation de l'IVG C2 et C3
  - Consultation de suivi C4

= souplesse supplémentaire pour la facturation lorsque toutes les séquences ne sont pas réalisées par le même professionnel ;

= pas d'incidence sur la facturation, qui peut être faite en une seule fois.

- Prise en charge des actes afférents à l'IVG : écho, biologie
- Nouveaux codes prestation

Collège de Gynécologie CVL

Nouvelle cotation : (Cf. Arrêté 26 février 2016)

Le forfait se décompose de la façon suivante :

- Consultation de recueil de consentement (IC ou ICS) : 25 €
- Forfait lié à la prise de médicaments et au coût de deux consultations (FHV/FMV): (coût médicaments + coût consultations)
  - **FHV Forfait honoraires de ville: 50,00**
  - **FMV: Forfait médicaments de ville: 2 tarifs:** < 7SA: 83,47 € / 8 et 9 SA 96,53 €
- Consultation de suivi (IC ou ICS) : 25 €.

College de Gynécologie CVL

Nouvelle cotation : Modification des tarifs du forfait depuis le 01/04/2016 - (Cf. Arrêté 26 février 2016).

Codes prestation	**Libellé** (cf. Arrêté 26 février)	**Tarif depuis le** 01/04/2016
IC ou ICS	Consultation recueil de consentement	25,00 €
FPB	Investigations biologiques préalables à l'intervention	69,12 €
IPE	Vérification échographique pré IVG	35,65 €
FHV	Forfait honoraires de ville	50,00
FMV	Forfait médicaments de ville: 2 tarifs < 7SA /8 et 9 SA	83,57€ / 96,53 €
FUB	Contrôles biologiques ultérieurs	17,28€
IC ou ICS ou IVE	Consultation de contrôle : - sans échographie de contrôle ultérieure - avec échographie de contrôle ultérieure	25,00 € ou 30,24 €

IC ou ICS+FHV+FMV+IC ou ICS soit 183,57 euros

College de Gynécologie CVL

Tarification IVG médicamenteuse hors ES/Etat d'urgence

IC/ICS + FHV + IC/ICS : 100 € +/-

FMV si délivrés par méd ou SF : 83,57 € si < 7 SA

(tarif métropole) 96,53 € si entre 7 et 9 SA

Tableau des prix (€) des médicaments délivrés pour une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse pratiquée à partir de la sixième semaine de grossesse et jusqu'à la fin de la septième semaine de grossesse et du montant du sous-forfait médicament facturé par le médecin, la sage-femme ou le pharmacien ainsi que, le cas échéant, des honoraires de dispensation associés

Spécialités délivrées/PPTTC	Métropole	La Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Mayotte
Présentation/conditionnement	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC
Mifépristone						
MIFEGYNE 200 mg, comprimé 3 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 365 134 7 1						
MIFEGYNE 600 mg, comprimé 1 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 300 421 6 8	70,61	89,25	94,62	93,42	93,42	96,03
MIFFEE 200 mg, comprimé 1 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 267 678 2 2						
Misoprostol						
GYMISO 200 microgrammes, comprimé 1 plaquette de 2 comprimés Code CIP : 34009 362 498 4 3						
MISOONE 400 microgrammes, comprimé sécable 1 plaquette thermoformée polyamide aluminium PVC-Aluminium de 1 comprimé(s) Code CIP : 34009 274 266 8 1	12,96	16,38	17,37	17,15	17,15	17,63
Total (€) du montant du sous forfait médicament à facturer par le pharmacien, le médecin ou la sage-femme dans le cas d'une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse pratiquée à partir du début de la 6ème et jusqu'à la fin de la 7ème semaine de grossesse	96,53	122,01	129,36	127,72	127,72	131,29
Montant fixe de l'honoraire de dispensation à facturer en plus du sous forfait par le pharmacien	4	4	4	4	4	4
Total : sous forfait + honoraire	100,53	126,01	133,36	131,72	131,72	135,29

Tableau des prix (€) des médicaments délivrés pour une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse pratiquée avant la sixième semaine de grossesse et du montant du sous-forfait médicament facturé par le pharmacien ainsi que, le cas échéant, des honoraires de dispensation associés

Spécialités délivrées/PPTTC	Métropole	La Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Mayotte
Présentation	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC
Mifépristone						
MIFEGYNE 200 mg, comprimé						

!

Pharmacien

Collège de Gynécologie CVL

https://www.ameli.fr/pharmacien/actualites/covid-19-les-mesures-derogatoires-pour-la-prise-e

Pb de cotation FMV sur la période de 8-9 SA

- Pour la cotation et facturation pour les médecins et sages-femmes prescrivant les traitements IVG en présentiel, ils doivent coter avec FMV et rentrer les montants adéquats (voir ameli pro)
- La CNAM travaille à informer ses caisses ainsi que les éditeurs de logiciels sur ces modifications.
- Il n'y aura pas de nouveau code avant la fin du confinement (cela nécessiterait plusieurs mois !)

Donc :

- – soit, les professionnels arrivent à changer le tarif en fonction du terme (tout dépend du logiciel)
- – Soit, ils font facturation dégradée et envoient une FSP à la Sécu
- – Soit, ils envoient toutes les femmes en demande d'IVG 7-9 SA chez le pharmacien
- A noter que pour les pharmaciens, un message a été envoyé sur les modalités de facturations de ce forfait, et une page d'information est déjà disponible sur le site ameli https://www.ameli.fr/pharmacien/actualites/covid-19-les-mesures-derogatoires-pour-la-prise-en-charge-de-livg-medicamenteuse.

Collège de Gynécologie CVL

En résumé :

- Le médecin ou sage-femme qui effectue une IVG facture une IC ou ICS, puis le FHV et le FMV (si médicaments fournis par le PS) , puis une IC ou ICS (ou IVE en cas d'échographie lors de la consultation de suivi).
- Les honoraires versés au médecin ou sage-femme varient en fonction du terme et de la fourniture des médicaments Mifegyne et Misoprostol
- Pour les actes de biologie et d'échographie, le médecin ou la sage-femme précisera sur l'ordonnance les codes IPE (écho) et FPB (bio) avant l'IVG, et FUB (bio) après l'IVG pour permettre la prise en charge à 100% et la dispense d'avance des frais DAF.

Collège de Gynécologie CVL

Critères de choix entre la méthode médicamenteuse et chirurgicale

Médicamenteuse	Instrumentale
• Non invasif	• Technique invasive (instruments dans l'utérus)
• Évite l'anesthésie	• Anesthésie locale ou générale
• Durée de l'évacuation : va de quelques heures à quelques jours	• Durée de l'évacuation : rapide

Collège de Gynécologie CVL

Différences entre techniques médicamenteuse et chirurgicale

Médicamenteuse

- Jusqu'à 9 SA en ville ou en établissement de santé
- Succès 97%
- Complications sévères très rares
- Durée du saignement : 7-15 jours
- Douleur ++
- Suivi ++
- La patiente a un rôle actif

Instrumentale

- Jusqu'à 14 SA
- Succès 99%
- Complications sévères très rares incluant plaie du col et de l'utérus
- Durée du saignement : 5-7 jours
- Douleur +
- Suivi +
- Le praticien a un meilleur contrôle

Collège de Gynécologie CVL

Conclusion

Pour les médecins de ville ou les sages-femmes, cette pratique :

- Permet de proposer un service de proximité en toute sécurité à condition d'avoir été formés
- Implique de prendre le temps de fournir aux femmes des explications claires afin de les aider à choisir la méthode
- Aide à mieux comprendre la place de l'avortement dans la vie des femmes

Collège de Gynécologie CVL

Conclusion

L'avortement médicamenteux est
un progrès pour la santé des femmes à condition
que cela reste un choix des patientes.

Collège de Gynécologie CVL